

## **Rupture des négociations sur les revalorisations salariales!**

Dans un courrier du 31 janvier 2022, les faitières patronales de la santé (FHV, Avasad, Héviva, Federems) annoncent, faute de moyens, vouloir mettre fin au processus de revalorisations salariales entamé en 2019.

**Des salaires inégaux entre les hôpitaux et les institutions maintenus?  
Des moyens insuffisants pour s'occuper des patient-e-s et des résident-e-s?  
Nous disons **STOP !****

Aujourd'hui, après des mois difficiles de pandémie, il est urgent que nous nous réorganisions! Il est hors de question d'accepter une fin des négociations.

Nous vous invitons donc à venir nombreuses et nombreux à une:

**Assemblée générale du personnel de la santé  
parapublique vaudoise  
Le jeudi 3 mars 2022 - 19h  
Maison du peuple - Salle Rosa Luxembourg**

Nous encourageons la participation en présentiel mais un lien zoom peut vous être transmis par nos organisations syndicales et professionnelles.

Nous sommes à disposition également pour organiser une assemblée ou réunion informelle d'information avec vos collègues sur les lieux de travail ou en dehors.

(contact : [vaud@ssp-vpod.ch](mailto:vaud@ssp-vpod.ch), [info@sud-vaud.ch](mailto:info@sud-vaud.ch); [vaud@syna.ch](mailto:vaud@syna.ch); [info@asi-vaud.ch](mailto:info@asi-vaud.ch))

***! À REPRODUIRE, DIFFUSER ET AFFICHER LARGEMENT !***

## Quelques informations en bref :

- Dans un courrier du 31 janvier 2022, les faïtières patronales du secteur de la santé (FHV, Avasad, Héviva, Federems) rompent les négociations concernant les revalorisations salariales!
- Dans un canton aux comptes bénéficiaires même en temps de pandémie, la conseillère d'État annonce fin décembre 2021 qu'il n'y aurait « pas d'argent » pour tous les salaires dans le secteur de la santé!
- Le Conseil d'Etat et les faïtières patronales s'étaient pourtant engagée en 2019 à ce que la grille salariale de la CCT de l'hôpital Riviera-Chablais devienne la norme dans le secteur.
- Une bascule des salaires a eu lieu entre fin 2019 et début 2021 pour tout-e-s les salarié-e-s du secteur parapublic (hôpitaux régionaux, soins à domicile, EMS et institution soumises à la CCT San).
- Cette bascule ne devait être qu'une première étape vers un passage à l'application complète de la nouvelle grille.

## Qu'implique l'arrêt de ces négociations?

- **Des salaires inégaux**

Par exemple, une infirmière engagée à l'Hôpital Riviera-Chablais verra toutes ses années d'expériences reconnues dans la grille contrairement à son engagement dans un autre hôpital. Pareil pour toutes les autres professions du secteur (soins, médico-technique, admin, hôtellerie-intendance, social).

- **Une moindre reconnaissance des personnes avec de l'expérience**

Par exemple, une ASSC avec huit ans d'expérience, a le même salaire qu'une ASSC engagée juste après l'obtention de son CFC. La faute au manque de reconnaissance des années d'expérience lors de l'application du mécanisme de bascule dans la nouvelle grille.

- **Des inégalités entre les domaines (EMS, hôpitaux, soins à domicile)**

Un nouveau catalogue des fonctions uniformisé était à bout touchant et aurait permis une classification et une progression similaire dans tous les domaines du secteur. L'arrêt de ce processus laisse chaque faïtière appliquer ses propres classifications. Les personnes travaillant dans les EMS étant aujourd'hui particulièrement lésées.

**Pour répondre à cet affront, une seule solution : s'organiser, discuter et agir ensemble!**